



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E171704

VALABLE JUSQU'AU 23/02/2025

ÉDITÉ LE 19/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/10/2017

Forme juridique : SARL

Capital : 45 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PERIGUEUX

Siret : 832 874 895 00010

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 6115859

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 00000077259553404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 00000077259553404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : BENOIT PICHON

111 ROUTE DE LA LIMOUSINE
MORANCE
24270 PAYZAC

Téléphone : 05 47 98 90 89

Portable : 06 23 31 30 21

Site Internet :

E-mail : sarlbenoitpichon@gmail.com

Responsabilité légale :
PICHON BENOIT GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|-----------|---|----------------------|
| 4131 | Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE | 01/12/2022 |
| 7131 PROB | Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE | 28/05/2024 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|---|--------------------|
| <input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021 |
| <input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur | 28/05/2024 |
| <input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus | 04/05/2023 |
| <input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé | 04/05/2023 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC
BATIMENT 8
4, AVENUE DE CHAVAILLES
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.